

Le chat perché



MULTI ACCUEIL
LE CHAT PERCHÉ

13, RUE DE LA GLAPINEY,
25500 MORTEAU

PROJET

D'ÉTABLISSEMENT



santé
famille
retraite
services



Table des matières

I. PROJET D'ACCUEIL	2
1. Le cadre d'accueil	3
2. Les types d'accueil proposés au chat perché	4
2.1. L'accueil régulier	4
2.2. L'accueil occasionnel	4
2.3. L'accueil d'urgence	5
3. L'accueil d'enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique	5
4. L'équipe du chat perché	6
4.1. Composition	6
4.2. Les services fédéraux	7
4.3. La formation au chat perché	8
Ces temps sont importants pour que l'équipe puisse rester et évoluer dans un travail de qualité. 8	
5. La communication au chat perché	8
5.1. Les moyens de communication et de transmission	8
5.2. Les stagiaires	10
6. Le référent santé	10
II. PROJET EDUCATIF	12
7. Objectifs pédagogiques	13
7.1. Auprès des enfants	13
7.2. Auprès des parents	13
8. L'accueil au chat perché	13
8.1. La première demande	14
8.2. L'adaptation	15
8.3. L'accueil au quotidien	16
9. Les temps de quotidienneté	16
9.1. Le repas	17
9.2. Le sommeil	17
9.3. Le change et propreté	18
9.4. Le jeu libre	19
9.5. Les activités encadrées	19
10. L'éveil artistique et culturel au « chat perché »	19
11. Egalité filles garçons	21
III Projet social et développement durable	22
12. Le chat perché et le développement durable	23
12.1. Ecologie et Petite Enfance : un duo gagnant	23
12.2. Crèches responsables : des fournisseurs sélectionnés, des produits et des menus sains	24
12.3. Réduire et recycler nos déchets	24
13. Les partenaires	25
13.1. Partenaires dans le cadre du projet éducatif	25
13.2. Partenaires financiers	26
13.3. Partenaires internes	26
13.4. Partenaires médico-sociaux	26
13.5. Instances de contrôle	27
13.6. Autres partenaires	27
14. Crèche AVIP	27
14.1. Une nécessaire évaluation	28

Le projet d'établissement de la crèche le chat perché est composé du projet d'accueil, du projet éducatif et du projet social et développement durable.

Ce projet est en continuelle évolution et est régulièrement retravaillé en équipe.



I. PROJET D'ACCUEIL

1. Le cadre d'accueil

L'article 180-9 du décret 2000, modifié par décret n°2021-1446 du 4 novembre 2021 - art. 2 précise que :

« Les locaux et leur aménagement permettent la mise en œuvre du projet d'établissement. Les personnels des établissements y accomplissent leurs tâches dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort, en portant aux enfants une attention constante et en organisant de manière adaptée à leurs besoins les repas, le sommeil, le repos, les soins corporels et les activités de jeu et d'éveil.

L'aménagement intérieur et extérieur des établissements permet de mettre en œuvre l'accueil inclusif des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

L'aménagement intérieur des établissements favorise en outre l'accueil des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux et l'organisation de réunions pour le personnel ».

L'accueil des enfants se fait dans des locaux que toute l'équipe, du personnel technique au personnel éducatif, tient à rendre et laisser propres, accueillants, adaptés et aménagés aux différents besoins de l'enfant au cours de son accueil : des locaux à la fois décorés, colorés et sécurisés. Les professionnels sont disponibles pour accueillir enfants et parents, ainsi que pour ouvrir la discussion. Les informations transmises sont notées dans un cahier adéquat, outil majeur de la communication dans l'équipe.

Le personnel s'efforce de donner aux enfants des repères spatio-temporels par un aménagement de l'espace identique chaque jour. Ainsi les enfants se repèrent et retrouvent leurs jeux.

Des espaces extérieurs sont également disponibles. Nous possédons une cour devant le bâtiment avec une structure de jeux, un espace pour les véhicules et autres jeux moteurs, un coin en herbe ainsi qu'un arbre apportant de l'ombre naturelle. Nous avons la chance d'avoir aussi une cour à l'arrière en herbe donnant sur le parc Pertusier donc en pleine nature, qui permet d'être entouré de verdure, d'oiseaux, d'arbres divers avec un saule qui apporte une zone d'ombre naturelle.

Le projet éducatif prévoit que les enfants en profitent au minimum le matin de 10h00 à 11h15 et l'après-midi de 14h45 à 15h30 et l'équipe tend à privilégier les activités en extérieur dès que possible. Un aménagement abrité et des combinaisons de pluie existent pour permettre aux enfants d'en profiter peu importe le temps.

La crèche « le chat perché » comme les établissements d'accueil petite enfance, veille à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui lui sont confiés ;

Elle contribue à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;

Elle contribue à l'inclusion de toutes les familles et de tous les enfants, particulièrement celles et ceux confrontés à la pauvreté et la précarité ;

Elle met en œuvre l'accueil inclusif des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;

Elle favorise la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales. Le Chat perché est d'ailleurs labellisé Crèche AVIP (à vocation d'insertion professionnelle).

Elle concourt à la recherche d'une grande égalité entre les femmes et les hommes.
Tous ces thèmes sont davantage développés ci-après.

2. Les types d'accueil proposés au chat perché

2.1. L'accueil régulier

La crèche propose 24 places en accueil régulier sous contrat avec les familles. Le rythme de l'enfant est connu à l'avance et encadré par un contrat entre la famille et la crèche. Pour ce type d'accueil un dossier de pré-inscription est rempli par la famille et est soumis en commission d'attribution des places de crèche. La commission est composée d'un représentant de la maire, d'un représentant de l'ADMR association Morteau petite enfance, gestionnaire, d'une animatrice du relais petite enfance qui réceptionne et gère les demandes et de la directrice la crèche. Les places sont prioritairement attribuées aux habitants de la commune ou aux familles y travaillant. 4 places sont prioritairement attribuées aux familles monoparentales ou en précarité. 3 places sont prioritairement attribuées aux familles entrant dans le cadre AVIP. Si ces places sont vacantes, elles sont proposées à d'autres familles. L'accueil occasionnel permet de venir en soutien aux familles en difficulté en cas de besoin.

En cas de congé maternité ou parental, les contrats seront automatiquement réduits à 3 demi-journées (avec ou sans repas) pour permettre aux enfants de profiter du parent à la maison tout en conservant des habitudes en collectivité et pour permettre aux parents d'avoir des temps de répit.

L'enfant venant régulièrement aura davantage besoin de son temps de sommeil, de repères spatio-temporels pour se construire et avoir un rythme de vie adéquat à ses besoins et à son âge.

Dans ce mode d'accueil, des habitudes se créent et peuvent parfois permettre d'échanger sur des sujets divers (autre que l'enfant).

2.2. L'accueil occasionnel

La crèche propose 12 places en accueil occasionnel limité à 3 demi-journées par semaine, avec ou sans repas, pour permettre à d'autres familles la possibilité d'accès à l'accueil collectif. En cas de besoin particulier, comme pour un accompagnement au retour à l'emploi, ce temps peut être élargi sur une période de 1 à 2 mois à plusieurs demi-journées ou journées, pour permettre aux familles, en partenariat avec le relais petite enfance, de trouver une solution de garde sur le long court. Ce type d'accueil permet aussi aux enfants de découvrir la vie en

collectivité et de s'ouvrir. Il permet aussi aux parents à la maison de pouvoir participer à des activités ou d'avoir des temps de répit.

Au vu de la discontinuité de la présence, plus de temps est consacré à l'accueil par rapport à la séparation, aux renseignements de leurs besoins pour la journée. L'équipe repose davantage le cadre, les limites. Cet enfant est là pour profiter de ce que peut lui offrir la collectivité (jeux, activités, éveil...) tout en respectant son rythme biologique (besoin de repos évalué par le professionnel).

2.3. L'accueil d'urgence

L'accueil dit d'urgence est possible pour les enfants qui, pour des raisons non prévisibles (décès, hospitalisation d'un ou des parents, maladie de l'assistante maternelle...) ou particulières (congés de l'assistante maternelle, formation...) ont besoins de confier leur enfant au chat perché sur une durée limitée. Cet accueil est possible sur un mois, éventuellement renouvelable 1 mois. Si l'accueil doit se poursuivre au-delà, la famille se mettra en lien avec le relais petite enfance et la direction pour essayer de trouver une solution de garde pérenne. Le tarif sera établi en fonction des ressources de la famille ou selon un tarif préétabli en cas de placement dans l'urgence de l'enfant en famille d'accueil ou autres situations particulières ne permettant pas l'accès aux ressources de la famille.

3. L'accueil d'enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique

L'accueil d'un enfant porteur de handicap se fait, en mettant tout en œuvre pour qu'il n'interfère ni sur sa sécurité ni sur les autres enfants accueillis. Ainsi nous allons, en amont de cet accueil, évaluer au mieux les besoins de l'enfant pour pouvoir aménager l'espace et, si besoin, acquérir du matériel (comme une chaise adaptée), ou renforcer l'encadrement si nécessaire. Un dossier peut être monté en partenariat avec la CAF pour des aides financières éventuelles garantissant la qualité de cet accueil. Celui-ci se fait en partenariat avec les autres intervenants de cet enfant. Le temps d'accueil est défini avec la directrice et le référent santé en fonction des besoins des parents, des possibilités d'accueil et bien sûr dans l'intérêt de l'enfant. L'équipe éducative intègre au mieux l'enfant dans le groupe et dans le déroulement de journée en privilégiant quand c'est possible les moments individuels qui lui apporte beaucoup. L'adaptation se fera de la même façon que pour les autres enfants.

Les pratiques seront ajustées au handicap grâce aux conseils des parents et autres partenaires (CAMPS, médecin, psychomotricienne, diététicienne...). Nous avons pour habitude de travailler en relation étroite avec les différents intervenants et la famille pour réajuster au mieux l'accueil.

Le référent santé de la structure travaille avec la direction et l'équipe pour faciliter l'intégration d'enfants porteurs de handicap ou atteint d'une maladie chronique et toujours en faisant le lien entre les différents intervenants ou PAI éventuels.

Des bilans réguliers seront faits en équipe lors des réunions d'équipes ou lors de temps de synthèse entre les différents acteurs qui interviennent auprès de cet enfant.

4. L'équipe du chat perché

4.1. Composition

L'équipe éducative est composée de 13 professionnels : 1 directrice, éducatrice de jeunes enfants de formation, 2 éducatrices de jeunes enfants, 1 infirmière, 3 auxiliaires de puériculture et 6 animatrices petite-enfance. Tous œuvrent au quotidien pour le bien-être des enfants.

La crèche a un agent d'entretien qui intervient pour l'entretien des locaux en dehors de la présence des enfants.

Des fiches de postes adaptées sont fournies à chaque embauche d'un professionnel ainsi qu'une trame de déroulement de journée permettant de situer qui fait quoi et à quel moment pour faciliter l'intégration des nouvelles personnes.

4.1.1. Personnes de l'équipe éducative travaillant auprès des enfants

Elles assurent les tâches inhérentes à l'accueil des enfants en lien avec la responsable : l'accueil des parents, la contractualisation, la préparation et l'organisation du temps de repas et éventuellement du matériel éducatif.

Elles organisent leur travail en fonction des besoins des enfants, des ressources et des contraintes du milieu, enfin des consignes données. Elles sont sous la responsabilité managériale fonctionnelle de la responsable.

Elles gèrent les stocks de produits de matériels en lien avec le responsable technique de la structure

Leurs missions :

- Accueil des enfants
- Observation et écoute de l'enfant
- Transmission d'informations aux parents
- Sécurisation des espaces de vie de l'enfant
- Entretien courant des locaux, des équipements et des espaces de vie de l'enfant
- Aménagement de l'espace
- Distribution et aide à la prise des repas
- Veiller au soin d'hygiène et de confort de l'enfant en respectant son rythme de vie
- Accompagnement des enfants dans l'acquisition des fonctions sensorielles et motrices dans leur développement affectif et intellectuel
- Accompagnement des enfants dans l'acquisition du langage
- Accompagnement des enfants dans l'acquisition de l'autonomie à travers les actes de la vie quotidienne
- Mise en place des conditions favorisant l'expression émotionnelle et affective, l'exploration sensorielle, motrice et cognitive et le jeu des enfants
- Choix, élaboration de jeux adaptés au rythme de développement des enfants ; participation aux activités des enfants

- Apprentissage des règles de vie sociale

Une réunion d'équipe est organisée une fois par mois d'une durée maximale de 2 heures.

4.2. Les services fédéraux

Les services fédéraux sont composés des fonctions supports nécessaire au bon fonctionnement de la structure :

- Un service Petite enfance qui accompagne les structures au quotidien (recrutement, remplacement, accompagnement pédagogique, lien avec les familles) ;
- Un service Ressources humaines (suivi des contrats salariés, paies, etc.) ;
- Un service Facturation (envoi des factures, suivi des paiements, etc.);
- Un service Comptabilité (suivi des dépenses, accompagnement financier, etc.).

4.2.1. Le Directeur général

Ces services sont situés au siège de la Fédération ADMR du Doubs (3, rue Denise Viennet – 25800 VALDAHON) et représenté par la Présidente et le Directeur. Ce dernier assume, par délégation de la Présidente, la responsabilité de la délégation de service public auprès des collectivités, des usagers, des partenaires et financeurs. Il assume également la responsabilité hiérarchique des salariés de la structure.

4.2.2. Le coordinateur Enfance et Famille

Le coordinateur Enfance et Famille, est l'interlocuteur technique privilégié du responsable de la structure. Il s'assure du bon déroulement de toutes les démarches liées au fonctionnement de la structure, à commencer par la demande d'autorisation d'ouverture à déposer auprès du Conseil départemental. Il représente techniquement la structure auprès des partenaires (PMI, CAF, MSA, ...).

4.2.3. La Directrice

Elle est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet d'établissement. Elle rédigera donc le projet d'établissement et en vérifiera la bonne application. Elle assure également l'encadrement d'activités à l'extérieur de la structure pour les enfants et élabore le règlement de fonctionnement.

Elle aura en charge le suivi et l'accompagnement du personnel, avec l'appui du coordinateur :

- Donne des conseils ponctuels et personnalisés
- Organise le travail (planning, déroulement de journée...)
- Anime réunion mensuelle avec l'équipe

Elle gère également les inscriptions des enfants, rencontre les parents et assure le suivi administratif et financier.

En tant que responsable, elle a vocation à :

- Apporter un appui technique et pédagogique à l'équipe éducative
- Réguler le travail de l'équipe éducative et régler les éventuels différends
- Veiller à la bonne qualité de l'accueil
- Veiller à la bonne application du projet d'établissement et au respect du cadre réglementaire
- Garantir l'équilibre alimentaire
- Gérer les inscriptions, les présences
- Gérer certains postes de dépenses budgétaires
- Assurer la remontée des éléments nécessaires à la facturation
- Créer des liens entre la structure et son environnement
- Assurer l'interface entre les professionnels et le gestionnaire
- Elle est en permanence à l'écoute des parents.

4.3. La formation au chat perché

Des séances d'analyse de la pratique sont prévues à raison de 10 heures par an. Ces séances sont encadrées par « reezet », organisme de formation qui propose aussi un accès en ligne à des fiches ressources sur des thèmes variés et des podcasts d'une psycho praticienne qui ciblent des thèmes rencontrés au quotidien par les équipes comme la morsure, la communication, les émotions...

Des formations plus spécifiques sont proposées suivant les besoins qui émanent des entretiens individuels ou selon la demande des salariés.

Des temps pédagogiques sont aussi proposés à l'équipe à raison de 2 journées par année. Ces journées sont axées autour de thèmes choisis en adéquation avec les besoins ressentis pour améliorer les conditions de travail et les conditions d'accueil des enfants. La crèche est fermée sur ces demi-journées pour permettre à l'équipe entière d'y participer. Ces temps sont importants pour que l'équipe puisse rester et évoluer dans un travail de qualité.

5. La communication au chat perché

5.1. Les moyens de communication et de transmission

En accueil régulier, il y a un cahier de liaison individuel jusqu'au un an de l'enfant. Il permet d'assurer la continuité du rythme de l'enfant entre la maison et la structure. L'essentiel y est inscrit : sieste, repas, change, remarques particulières.

Au-delà des un an de l'enfant et pour les enfants accueillis occasionnellement, un cahier collectif est à disposition de l'équipe pour y noter les transmissions de l'accueil du matin, les temps de sieste, repas, les activités réalisées dans la journée, et les remarques particulières à donner aux parents le soir. Il est également utilisé pour les informations entre professionnels.

Le téléphone est également un outil pour communiquer avec les parents, notamment pour des prises de contacts, pour les rendez-vous, les réservations/annulations, renseignements divers...Les familles sont appelées à laisser un sms ou mail suivant le type d'information en cas de non disponibilité de la direction pour éviter de déranger l'équipe sur le terrain.

Diverses informations sont mises à disposition aux parents (les menus, les goûters, les activités réalisées en halte-garderie...) à l'accueil. Ils sont tenus de les lire régulièrement.

Le logiciel ICAP permet aux familles de pointer les entrées et les sorties, la tablette à l'entrée permet aussi de faire défiler des photos des enfants.

Entre professionnelles et les enfants

- Leur dire bonjour
- Se mettre à leur hauteur
- S'adresser à eux, leur demander si ça va, leur parler à la première et deuxième personne
- Se présenter, présenter les copains, les nommer
- Les écouter
- Respecter
- Au repas, nommer les aliments
- Au change, nommer les gestes, dire ce que nous faisons et prendre en considération la parole du corps de l'enfant
- Proposer, réorienter si besoin

Entre professionnels

Un cahier de liaison est à disposition au vestiaire pour toute l'équipe : il permet de faire les transmissions internes. Il est consulté par les professionnelles dès leur arrivée.

Une fois tous les 2 mois, une réunion d'équipe est réalisée : elle permet d'aborder les différents points de fonctionnement de la vie quotidienne de la crèche. Ces réunions abordent aussi les difficultés que l'on peut rencontrer au quotidien. Un compte rendu est réalisé à l'issue de la réunion. D'autres réunions sont ponctuellement organisées avec les différents partenariats.

Un groupe Whatsapp utilisé pour y apposer des informations importantes afin que l'ensemble de l'équipe y ait accès sans pour autant avoir à les consulter en dehors du temps de travail, par souci de répit.

Entre les professionnels et la direction

Les entretiens professionnels : réalisés une fois tous les deux ans, cet entretien permet d'échanger les points de vue sur le fonctionnement actuel de la structure, d'évaluer le parcours professionnel de chacun, d'effectuer le bilan des compétences de chacun et d'accéder à des formations proposées.

La direction est aussi disponible auprès de l'équipe pour l'écouter si besoin, faire le point, aborder un problème...

5.2. Les stagiaires

Le chat perché accueille régulièrement des stagiaires sous convention, de différents niveaux (CAP Accompagnement Petite Enfance, infirmière, EJE, BEP sanitaire...). C'est en fonction de ces niveaux que la durée des stages varie. En général, de 3 semaines à 20 semaines. La structure accueille aussi les stages de découverte de quelques jours.

Une plaquette de bienvenue présentant la structure est donnée aux stagiaires avant leur arrivée : elle permet de leur présenter la structure et de leur donner des informations préalables pour un bon déroulement de leur stage. Ils reçoivent aussi une feuille avec les droits et devoir du stagiaire qui est à rendre signé en début de stage pour qu'ils sachent ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire et rappelant les règles instaurées au sein de la structure.

Afin de satisfaire au mieux à l'accueil des stagiaires, des membres de l'équipe ont suivi une formation de tutorat. C'est Maeva Bresson, éducatrice de jeunes enfants qui suit et accompagne les stagiaires dans les éléments qu'elles ont à travailler dans le cadre de leur formation. Nathalie Mougin, accompagne aussi les stagiaires et plus particulièrement les apprentis, lorsque nous en accueillons.

En parallèle et en complément, toute l'équipe est impliquée dans le suivi de chaque stagiaire accueilli.

6. Le référent santé

Le référent « Santé et Accueil inclusif » travaille en collaboration avec les professionnels de la structure, les professionnels du service départemental de la PMI et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap. Il peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

C'est lui qui épaula la direction dans l'élaboration des protocoles. Il intervient à la demande lors de temps de réunion sur des points précis pour sensibiliser l'équipe (prévention solaire, prévention bucco-dentaire...)

Ses missions :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ;
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles ;

- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ;
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels ;
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles.



II. PROJET EDUCATIF

7. Objectifs pédagogiques

7.1. Auprès des enfants

Les enfants qui fréquentent la structure vont pouvoir apprendre à vivre en collectivité, à se socialiser et ainsi favoriser la séparation parent/enfant.

Ils seront accompagnés dans

- Leur demande de découvertes, d'éveil à travers le jeu libre ou les activités que nous leur proposons
- Leur marche vers l'autonomie : elle est un grand thème qui évoque des pratiques différentes. Pour cela nous nous référons à Maria Montessori « *Aide-moi à faire tout seul* ». Ainsi l'enfant pourra évoluer à son rythme et réussir à répondre seul à ses besoins. Tout est mis en place pour y répondre : matériel et mobilier adapté, lavabos et toilettes à hauteur, jeux à disposition sur les étagères...

L'équipe leur apporte une sécurité physique, affective, sociale et cognitive, mais elle veille à ne pas sur-stimuler l'enfant ; en fonction de son âge, l'enfant n'a pas les mêmes capacités à gérer telle ou telle situation.

Les enfants sont encouragés ainsi dans leurs premières acquisitions.

7.2. Auprès des parents

L'accompagnement des parents se fait tout au long de l'accueil de l'enfant. En communiquant avec eux sur les observations faites par rapport à leur enfant, l'équipe éducative les accompagne dans leur démarche éducative. De plus, s'ils ont des questions par rapport au développement, à l'alimentation ou tout autre sujet relatif à l'enfant, les professionnels sont là pour les accompagner, les guider, les conseiller ou même leur proposer l'aide de partenaires éducatifs et sociaux si besoin

8. L'accueil au chat perché

Notre projet éducatif, s'appuie sur les sciences du comportement et neuro sciences et sur les travaux plus anciens de pédagogues et pédiatres reconnus tels que Winnicott, Maria Montessori ou encore Dolto. Il met en avant l'importance fondamentale des compétences, plus encore que les connaissances, sur la toute petite enfance. Ces compétences, permettront aux adultes de demain de s'adapter mais surtout de s'épanouir dans notre société, en évolution constante.

Les derniers travaux de spécialistes comme Catherine Gueguen ont permis de mettre en lumière le développement du cerveau de l'enfant et de son immaturité et son incapacité à gérer les émotions.

L'équipe est sensibilisée à ces connaissances et travaille au quotidien pour accompagner l'enfant dans ses vagues émotionnelles afin qu'il apprenne petit à petit à y faire face du mieux possible.

L'équipe accueille les parents, les enfants, les stagiaires et les partenaires. Lorsqu'elle accueille, elle accueille une relation, une singularité et une histoire : des valeurs, une déontologie. Pour respecter l'individu, les professionnels ont plusieurs moyens : être disponible, être à l'écoute, l'observer, communiquer.

En accueillant les enfants, l'équipe accueille aussi le projet éducatif des parents qui peut être différent selon leur milieu social, culturel et économique. Leur représentation du monde ou la manière d'éduquer va être différente. Le fonctionnement de la famille va informer les professionnels sur ce que l'enfant va être. Même par le choix du mode de garde, les parents dévoilent un volet de leur projet éducatif : ils choisissent la collectivité pour une ouverture ou l'assistante maternelle pour le cocon familial par exemple. Il est donc important d'avoir un maximum d'informations sur la famille pour cerner le public accueilli et apporter une attitude professionnelle adaptée.

Certaines familles auront besoin de davantage de conseils et auront besoin d'être parfois orientées vers des professionnels plus spécialisés comme des psychologues, pédopsychiatres, psychomotriciens, médiateurs... L'équipe doit rester à l'écoute et ne pas hésiter à faire remonter à la direction les problèmes ressentis afin d'accompagner au mieux les familles.

Pour que l'enfant se sente connu et reconnu dans la structure, il est accueilli personnellement et appelé par son prénom, sans surnom ou distinction sexuée. De plus, notamment en accueil régulier, il retrouve son casier, repéré par un dessin, indiqué également sur son casier à chaussures et son porte-manteau. Il est aussi important que le personnel annonce son arrivée en disant et en le saluant, en donnant de nouveau son prénom si nécessaire. Lors du départ d'un professionnel, il est aussi important de l'annoncer et de dire aux enfants ce qu'il fait (s'il rentre ou s'il va dans un autre service ...) Le personnel adapte ses attitudes envers les parents et les enfants, dans le respect de chacun et de tous avec politesse.

8.1. La première demande

La demande d'accueil est cernée par la direction afin de pouvoir faire une proposition adaptée à la demande des parents tout en tenant compte du fonctionnement de la crèche.

Il est d'abord proposé un rendez-vous à la famille où la directrice écoute sa demande, puis lui explique le fonctionnement des différents services, les fait visiter et voit avec le ou les parent(s) quelle serait la solution la plus adaptée. Pour les demandes d'accueil régulier, un dossier de pré-inscription est remis aux parents, et celui-ci sera étudié lors de la commission crèche¹.

¹ La **commission-crèche** est constituée d'une responsable de la collectivité, d'un responsable de l'ADAEJ 25, d'un responsable de la structure et d'une animatrice du relais petite enfance qui réceptionne et gère les demandes. Elle se réunit en moyenne tous les trois mois. Son rôle est d'analyser et d'étudier les dossiers de demandes d'inscription, de garantir un traitement équitable de ces demandes, de permettre de trouver une solution dans les difficultés rencontrées dans le cadre de l'accueil des enfants, d'intervenir lors de relations conflictuelles avec les familles et de réexaminer les dossiers, notamment lors de changement de situation familiale. Les familles ne pouvant avoir de place sont mis en lien avec le RPE du secteur.

8.2. L'adaptation

L'adaptation est l'accueil d'une relation, d'un environnement familial, une adaptation mutuelle enfant/parents/professionnels ; pour l'équipe, c'est aussi faire connaissance avec la famille. C'est une prise en charge individualisée et personnalisée de l'enfant et de sa famille. Elle suppose des échanges d'informations, des questionnements concernant le rythme de vie, l'environnement familial, les habitudes alimentaires, de sommeil... de l'enfant.

Lors de cet accueil, la famille aussi recueille des informations, notamment sur le fonctionnement de la structure.

Ce temps d'adaptation doit permettre à l'enfant et à sa famille une séparation sereine : en effet, l'entrée en collectivité peut déstabiliser l'enfant par rapport à ses repères.

L'adaptation se fait en trois temps :

- Un premier temps d'une demi-heure : l'enfant avec son ou ses parents et une référente de la structure : cette dernière recueille un maximum d'informations auprès des parents concernant l'enfant et son environnement : repas, sommeil, fratrie, remarques particulières, son temps de présence dans la structure. En échange, la référente donne des informations sur le mode de fonctionnement : horaires, repas, changes, organisation... Ce premier temps d'échange permet d'entrer en relation avec l'enfant et le parent.

- un deuxième temps d'une demi-heure où l'enfant reste sans ses parents : étant consciente de cette première séparation enfant-parent, l'équipe reste vigilante en étant rassurante afin que ce temps se passe tout en douceur. Dans ce deuxième temps, une relation plus privilégiée va se créer entre les professionnels et l'enfant par les moyens d'échange de paroles, pendant des temps de jeux, de lecture... Il paraît important que ce premier temps de séparation n'excède pas une demi-heure : l'enfant n'a pas la même notion du temps que nous : ainsi il pourra prendre conscience que ses parents reviennent vite. C'est aussi pour que l'enfant sache que s'il est présent à la crèche, c'est pour passer un bon moment.

- un troisième temps d'une heure où l'enfant reste aussi sans ses parents : toujours avec la référente, l'enfant va petit à petit découvrir le lieu, l'entourage (autres enfants et les adultes), les jeux... Cette première heure est un cap qui permet aux professionnels d'évaluer si l'enfant pourra rester plus longtemps la prochaine fois.

L'équipe veille aussi à laisser de la souplesse dans le déroulement de l'adaptation pour que chacun le vive le mieux possible. Ainsi, elle n'est pas imposée mais vivement conseillée et parfois réadaptée en fonction du contexte (enfants habitués à la collectivité, vacanciers, enfants déjà scolarisés...).

REMARQUE : un professionnel référent veillera à transmettre les informations qu'il détient et ouvrir la relation de l'enfant à ses collègues (une fiche d'adaptation reste par ailleurs disponible pour l'équipe en cas de besoin).

Les trois temps d'adaptation seront choisis en fonction du rythme de l'enfant et des disponibilités des parents et de la structure ; ainsi, les professionnels veillent à ne pas programmer deux adaptations sur la même demi-journée pour ne pas que ce soit un travail

trop lourd pour l'équipe présente, puis veillent aussi aux horaires : pas d'adaptation pendant le temps du goûter par exemple.

8.3. L'accueil au quotidien

L'accueil se fait de 6h45 à 9h00 puis de 10h30 à 11h30 pour le matin. Les départs du matin peuvent se faire jusqu'à 12h15 sachant que l'enfant n'aura pas mangé. L'accueil de l'après-midi se fait de 13h15 à 14h00 puis de 15h00 à 15h30. Les départs se font à partir de 16h15. Cette organisation permet la mise en place d'activités et de temps privilégiés avec les enfants. L'accueil à l'arrivée et au départ de chaque enfant et de son parent se fait en tenant compte de leur singularité.

Aucun accueil de 9h00 à 10h30, de 11h30 à 13h15, de 14h00 à 15h00 de 15h30 à 16h15, pour nous permettre d'être auprès des enfants pour la mise en place de prise en charge sereine.

Il est important de se dire bonjour, d'accueillir et de s'accueillir. Nous sommes attentifs aux ressentis, aux inquiétudes et au questionnement de chacun.

Au niveau des parents : être attentifs à leurs ressentis du moment, leurs inquiétudes et à leurs questionnements. Nous accompagnons l'enfant dans sa démarche de découverte, d'éveil en proposant des jeux et activités et en étant à l'écoute de ses besoins. De la même façon, nous veillons à présenter l'enfant au groupe et aux adultes présents.

De l'ouverture jusqu'à 7h45, les enfants peuvent arriver en pyjama et prendre leur petit déjeuner à la crèche. La couche de la nuit devra avoir été changée.

Passé 8h00, il est demandé aux parents que tous les enfants aient pris leur petit-déjeuner et soient habillés pour la journée.

9. Les temps de quotidienneté

Nous prenons comme point de départ les 14 besoins fondamentaux de *Virginia Henderson*, à savoir :

- ↻ Respirer ;
- ↻ Boire et manger ;
- ↻ Eliminer ;
- ↻ Se mouvoir, se maintenir en bonne santé ;
- ↻ Dormir ;
- ↻ Se reposer ;
- ↻ Se vêtir, se dévêtir ;
- ↻ Maintenir la température du corps dans la limite de la normale ;
- ↻ Etre propre, protéger sa peau ;
- ↻ Eviter les dangers ;
- ↻ Communiquer avec ses semblables ;
- ↻ Agir selon ses croyances et ses valeurs ;
- ↻ S'occuper en vue de se réaliser ;
- ↻ Se recréer ;
- ↻ Apprendre.

De façon générale, le travail de l'équipe repose sur une complémentarité entre ce que font les parents et leur travail.

9.1. Le repas

Le repas est un moment privilégié entre l'adulte et l'enfant. C'est un temps d'échange, de détente et de plaisir qui permet d'accompagner l'enfant dans l'apprentissage et la conquête de son autonomie (se laver les mains, utilisation des couverts, se servir de l'eau, avoir un comportement adapté à table etc...), qui favorise la découverte de nouveaux plats, légumes et fruits (développe leurs connaissances diététiques, alimentaires et culturelles). Il contribue globalement au développement individuel de l'enfant et au savoir « vivre ensemble ».

Pour que le repas se passe en toute harmonie, il est important de respecter le rythme de l'enfant ; en effet chaque enfant mange plus ou moins vite avec plus ou moins d'aide. Pour qu'il trouve un cadre sécurisant, l'enfant sera placé dans un endroit adapté à ses capacités (transat, chaise haute, petite chaise à table...). La présence de son doudou à ce moment peut le rassurer, il lui sera proposé de pouvoir le poser près de lui sur sa chaise.

Les personnes encadrant le repas mangent avec les enfants (en respectant les distanciations en période de risques COVID suivant les protocoles en vigueur). Ce partage de repas est important pour l'équipe. Une personne est présente pour le service de façon à ce que l'accompagnant repas puisse rester à table avec les enfants.

Nous proposons aux enfants de goûter chaque aliment sans les forcer. Pour favoriser l'acquisition de l'autonomie, nous acceptons que les enfants mangent avec leurs doigts lors des premiers repas pris seuls. Petit à petit l'apprentissage à la cuillère sera fait.

Les menus et goûters sont affichés chaque semaine dans le hall d'entrée.

9.2. Le sommeil

Le sommeil est important pour tout être humain, il l'aide à se construire, à récupérer, à intégrer les apprentissages vus dans la journée et est un facteur important dans la croissance. Il est fondamental de respecter au mieux le rythme propre à chaque enfant tout en gardant un certain calme propice. Ce calme est apporté par la présence d'un adulte avant la sieste et par la lecture d'une histoire pour les plus grands. Tout enfant de moins de 3 ans, a besoin de temps de sommeil et c'est à nous de travailler en partenariat avec les parents pour trouver des solutions lorsqu'un nourrisson ou un enfant ne dort pas assez dans une journée. Nous sommes dans un travail en coparentalité. En tant que professionnel spécialisé dans la petite enfance, nous pouvons apporter des connaissances aux familles ou les orienter vers d'autres professionnels si nous le pensons nécessaire ou si les familles le demandent.

De façon générale à la crèche, un professionnel accompagne les enfants jusqu'à leur endormissement. Au-delà d'une ½ heure l'enfant qui ne dort pas peut être levé. Ce temps calme lui sera bénéfique pour le reste de la journée.

Chaque dortoir est équipé de visio bébés et de hublots aux portes en haut et en bas, permettant à l'adulte d'avoir une vue d'ensemble sur le dortoir et aux enfants grands qui se lèvent d'être rassurés en voyant à l'extérieur du dortoir.

Les besoins de sommeil de l'enfant sont évalués de façon générale au cours de la journée par les professionnels présents qui jugeront de la nécessité de coucher les enfants fatigués.

Pour donner des repères sécurisants à l'enfant, chacun retrouve dans la mesure du possible le même lit au même endroit. Avant l'entrée dans les dortoirs, les enfants se déshabillent avec l'aide de l'adulte, passent aux toilettes et attendent calmement que tout le monde soit prêt. Les enfants se réveillent de manière échelonnée en fonction de leur rythme : nous leur demandons de se lever et de ne pas réveiller les autres par respect du sommeil de chacun.

Pour les bébés, nous nous efforçons de les coucher dans les mêmes lits pour qu'ils aient des repères. Nous poursuivons et respectons le rythme que l'enfant a à la maison et sommes à l'affût des signes de fatigue pour respecter au mieux ses besoins de sommeil.

Nous tentons de nous adapter le plus possible aux habitudes de vie des enfants et nous échangeons avec les parents afin que certaines habitudes soient adoptées pour que l'enfant ne soit pas trop en difficulté et l'équipe non plus. Nous demandons aux parents qui ont pour habitude d'endormir leur bébé ou enfant dans les bras ou sur eux, de les accompagner progressivement vers un endormissement où leur présence n'est pas nécessaire pour faciliter l'adaptation aux conditions de crèche où nous ne serons pas en mesure de pouvoir procéder ainsi sachant que nous sommes 1 encadrant pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 pour 8 qui marchent. Quand besoin, nous pouvons coucher un enfant dans un lit dans la salle ou en poussette landau, pour progressivement arriver à l'installer dans son lit dans le dortoir.

9.3. Le change et propreté

Le moment du change est un temps individuel pour l'enfant. Le professionnel prévient l'enfant que sa couche va être changée en mettant des mots sur les gestes effectués. L'adulte se lave les mains avant et après chaque change. Le change est effectué avec une lingette lavable, du savon et rinçage à l'eau. La fréquence du change varie en fonction de l'état du siège et de la fragilité de sa peau.

Le change sera effectué en préservant au maximum le développement psychomoteur de l'enfant. Les plus grands pourront monter à l'aide d'un petit escalier sur le plan à langer et l'équipe veille à basculer l'enfant sur le côté pour nettoyer le siège de façon à ne pas lui replier les jambes dessus et ainsi risquer de lui faire mal.

Si les parents sont demandeurs d'un autre protocole que celui-ci et qu'il est en adéquation avec la collectivité et avec la façon de penser de l'équipe, ce sont les parents qui fournissent le matériel nécessaire (lingettes, lait de toilette, coton...)

De par la disposition du matériel, l'intimité de l'enfant est respectée.

Le change est un moment privilégié entre l'enfant et le professionnel durant lequel naissent des échanges et ainsi un lien affectif.

Quant à la propreté, il est considéré qu'elle s'acquiert avec douceur.

Le pot ou WC est proposé dans la structure dès que les parents disent que l'enfant l'utilise à la maison et si c'est cohérent avec son âge et ses capacités ou si l'enfant est demandeur. En tant que professionnels, l'équipe peut le proposer si elle voit que l'enfant est intéressé ou en fait la demande ; si cet apprentissage n'est pas fait à la maison et qu'il est jugé que l'enfant est prêt, il en est discuté avec les parents. En règle générale, le pot ne peut être proposé à un

enfant de moins de 18 mois : c'est seulement à partir de cet âge que le développement neuromusculaire de l'enfant permet le contrôle des sphincters.

9.4. Le jeu libre

Pendant le jeu libre, l'enfant doit pouvoir accéder seul au jeu désiré, il ne doit pas être dépendant de l'adulte. L'équipe veille à ce qu'il y ait le plus de choix possible de jeux :

- ↪ Jeux fonctionnels
- ↪ Jeux d'imitation
- ↪ Jeux d'encastrement
- ↪ Jeux pour bébés.....

L'adulte est présent pour la sécurité affective et physique de l'enfant. Il le contient du regard, l'observe, le surveille, fait respecter les règles, pose les limites. Il est aussi important que l'enfant puisse aussi ne rien faire... Ces temps « d'ennui » aide l'enfant à trouver ses propres moyens pour remplir cet espace-temps par des rêveries ou autre. L'équipe s'efforcera de ne pas tenter de remplir à tout prix ces moments de vide qui l'aident à développer sa capacité à s'adapter.

9.5. Les activités encadrées

Des activités variées qui permettent à l'enfant de s'épanouir sont proposées par les professionnels. Ces activités sont réfléchies, réalisées par l'équipe de professionnels, tout en tenant compte de l'âge de l'enfant, de ses besoins et de ses capacités. L'enfant est libre d'y participer ou non.

Les professionnels veillent à la gestion du groupe, que chaque enfant se sente respecté.

Les thèmes en rapport avec chaque saison peuvent servir de base de travail et un thème transversal est choisi chaque année.

Nous nous efforçons de rester au maximum dans des activités d'éveil sensoriel et corporel surtout avec les bébés.

10. L'éveil artistique et culturel au « chat perché »

Le « chat perché » se doit de garantir le droit à l'éveil artistique selon le dernier rapport de la défense de 2023. Les 1000 premiers jours rappellent aussi qu'il est essentiel de promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de la naissance à 3 ans dans les crèches.

L'équipe éducative n'a pas attendu pour mettre en place des activités d'éveil artistique avec les tout-petits.

Des projets ont été mis en place et le sont chaque année pour favoriser l'éveil artistique et culturel :

* la fête du livre (au mois de mars de chaque année), avec la rencontre d'auteurs, la découverte d'activités artistiques différentes. Cette manifestation a lieu chaque année au mois de mars et permet, à des groupes d'enfants ou en famille le samedi, d'aller découvrir un

lieu à l'ambiance imaginaire décoré fonction du thème retenu pour la manifestation. Maeva Bresson, EJE, prépare un atelier pour y recevoir les différents groupes classes des écoles maternelles de Morteau, des groupes d'enfants de la crèche et le samedi les familles. Cet atelier associe une histoire contée par la relais petite enfance (animatrices et assistantes maternelles) et un espace « éveil corporel ou moteur » suivi d'une réalisation manuelle en lien.

*échange avec la médiathèque : Une convention est signée chaque année depuis l'existence du chat perché avec la médiathèque pour ouvrir l'enfant et les familles sur le livre dès le plus jeune âge. La médiathèque intervient à raison d'une fois par trimestre à la crèche pour lire des livres accompagnés de figurines ou ustensiles suivant les histoires ou par le biais de kamishibai ou raconte tapis. Les bénévoles interviennent dans les 2 sections (côté droit et côté gauche). Les enfants se rendent eux aussi à la médiathèque à l'issue des échanges sur les mois de mai et juin pour découvrir l'univers de la médiathèque. Par ailleurs l'emprunt de livre est mis en place pour permettre de varier les histoires racontées chaque jour aux enfants lors de temps de transition.

*Un projet avec un artiste : Projet alliant le collège, les enfants de la crèche et un artiste pour une sensibilisation au Streets art qui aboutira sur 2025. Ce projet mené par Anne Bringout, EJE, favorise la sensibilisation au sein de la crèche au Streets art et permettra de mettre en couleur un mur extérieur de la crèche, grâce au financement de la municipalité de Morteau qui a à cœur de promouvoir la culture et l'art.

*Projet sensibilisation au patrimoine et à la culture: Le chat perché sensibilise les enfants au patrimoine environnant et à la culture en profitant du musée voisin pour organiser suivant les expositions des visites et un travail en parallèle au sein de la crèche.

*Au fil de l'année : Les intervenants extérieurs, conteurs, musiciens, favorisent aussi la découverte d'arts différents.
L'utilisation d'œuvres plastifiées permet de se familiariser avec des œuvres d'art à travers le jeu.

*L'utilisation de la terre glaise ouvre les enfants sur la sculpture, une matière nouvelle.

*La mise en place hebdomadaire d'éveil corporel par Maeva, EJE, crée aussi une ouverture sur l'éveil corporel. Une intervenante yoga et une intervenante en éveil corporel ont permis une ouverture différente.

*Une sensibilisation par affichage et mise en place de conférences permet de communiquer avec les familles sur les risques inhérents aux écrans et démontrer que le livre peut les remplacer plus utilement et de façon ludique.

*La fête de la musique au chat : Chaque année à l'occasion de la fête de la musique, les enfants du chat perché ont le plaisir de participer au spectacle proposé par le RPE.

A la crèche, parents ou professionnel musicien, interviennent pour sensibiliser les enfants à la musique et aux chants.

11. Egalité filles garçons

Au chat perché pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons, un travail a d'abord été réalisé en équipe autour de ce thème pour prendre conscience des petits détails du quotidien qui peuvent sans s'en rendre compte favoriser de l'inégalité sexuée, puis une réflexion et des pistes d'action trouvées pour favoriser l'égalité.

A l'accueil du matin, les compliments sexués comme « tu es magnifique dans cette robe » systématique pour les filles ou encore « c'est maman qui t'a coiffé » ou encore « tu es grand et fort tu ne vas pas pleurer » pour les petits garçons seront évités.

Sur les temps de journée, nous serons vigilants à accueillir de la même manière la tristesse des garçons et des filles sans sous-entendre qu'elle est plus acceptable chez la petite fille.

Des réflexions quotidiennes naturelles pointées permettent de faire un travail pour essayer de rompre avec des habitudes individuelles. Les phrases au-dessus de la tête des enfants seront aussi évitées comme « c'est papa qui t'a coiffée ce matin » en sous entendant que la coiffure est loupée.

Sur le même registre, une attention particulière sera portée pour éviter des réflexions stéréotypées lors de l'échange avec les parents sous entendant que la maman est plus à même que le papa de connaître le rythme de son enfant. Les transmissions seront réalisées de la même manière que ce soit le papa ou la maman qui accompagne son enfant. Nous éviterons « vous verrez avec la maman si nous commençons la diversification... ».

Dans la proposition de jeux, nous veillerons aussi à ce que les espaces soient également répartis et que la diversité de possibilités le soit aussi, comme par exemple l'accès aux déguisements sans différenciation de genre.

L'observation durant les temps de jeux d'imitation permet de se rendre compte des habitudes prises par les enfants et à travers le jeu de les modifier par le jeu ou par l'exemple.

Sans tenir compte du genre, les enfants participeront au rangement, installation et accompagneront parfois le professionnel pour emmener le linge.

Notre quotidien sans hommes dans l'équipe peut donner l'impression à l'enfant que c'est à la femme de faire, or nous pouvons à travers la parole modifier cette croyance chez l'enfant. De la même manière, lors de l'accueil de stagiaires hommes, les enfants pourront observer que le linge est par exemple plié à la fois par les hommes ou femmes présents à l'heure où cela doit être fait et non pas parce que c'est une femme.

Le retrait de certains livres trop genrés a été fait pour éviter d'entretenir au sein de la crèche ces stéréotypes.



III Projet social et développement durable

12. Le chat perché et le développement durable

Pour réduire notre impact environnemental et améliorer durablement la qualité de vie des enfants, des parents et des professionnels, nous déployons au sein de la structure de nombreux projets autour de 2 objectifs :

- La réduction de l'impact écologique de nos crèches à travers un choix adapté de matériaux et mobiliers et par une sensibilisation de nos équipes à la gestion responsable des déchets et des énergies.
- La sensibilisation des enfants au respect de l'environnement par la proposition d'activités ludiques écologiques. Le monde de demain sera celui de nos enfants, et en les sensibilisant dès le plus jeune âge, ils adopteront les bons gestes et bons réflexes très tôt.

12.1. Ecologie et Petite Enfance : un duo gagnant

L'écologie est une valeur éducative que nous souhaitons transmettre aux enfants dès leur plus jeune âge. A travers des activités en lien avec la faune et la flore, nous les sensibilisons à la richesse de l'environnement et à l'importance de le protéger : observer le cycle de pousse d'une plantation, apprécier la cueillette et la dégustation de fruits ou légumes dans le cadre de notre projet jardinage, observer l'habitat des oiseaux venus nicher dans les arbres du jardin dans le cadre de notre projet approche du vivant..., autant d'apprentissages que nous offre la nature.

Au chat perché chaque année nous proposons aux enfants d'observer aussi le vivant par l'intermédiaire d'élevages de chenilles, coccinelles... Cela permet à l'enfant de voir concrètement l'évolution et les besoins de l'espèce choisie, le nourrissage, la protection et le relâché dans la nature pour les papillons et coccinelles. En parallèle la plantation de fleurs à papillons permet aussi de les sensibiliser au besoin du vivant.

Le chat perché se situe dans le parc Pertusier qui est riche en variétés d'arbres. Un hôtel à insectes y a été installé il y a 3 ans dans une zone sans coupe pour favoriser le développement de la faune. Nous avons la chance de pouvoir emmener les enfants régulièrement pour observer tout ça.

Au-delà de nos actions en lien avec la faune ou la flore, nous proposons par exemple de nombreuses activités basées sur le recyclage et la récupération de matériaux. Nous montrons ainsi aux enfants qu'il est possible de réaliser de magnifiques créations à partir de peu de choses et stimulons leur créativité. Cette démarche anti-gaspillage est un premier pas vers une consommation plus responsable car les bons réflexes s'apprennent dès le plus jeune âge. A travers ces différentes activités, nous sensibilisons aussi les familles : les parents sont invités à prendre pleinement part à ces projets qui ont du sens.

Nous proposons également de façon régulière des ateliers Montessori de découverte de la nature pour permettre aux enfants de manipuler librement différents éléments naturels.

12.2. Crèches responsables : des fournisseurs sélectionnés, des produits et des menus sains

Notre démarche de protection de l'environnement vise à améliorer la qualité de l'air dans nos établissements, à protéger la santé des enfants et professionnels, à proposer une alimentation saine, à réduire nos déchets...

Nous veillons donc naturellement à la qualité des produits que nous utilisons en crèche :

- Nous utilisons des produits d'entretien éco labellisés. L'eau ozoné a remplacé les produits plus polluants et irritants.
- Pour les repas, nous privilégions des produits de saison, locaux et limitons l'usage du plastique pour le matériel fourni aux enfants (couverts, verres...)

Nous essayons aussi au maximum de fonctionner avec les fournisseurs locaux. Dans la mesure du possible nous achetons nos livres dans une petite librairie voisine, de même pour notre matériel pédagogique quand cela est possible.

12.3. Réduire et recycler nos déchets

Pour réduire le gaspillage alimentaire nous faisons en sorte de toujours ajuster nos commandes au besoin réel. Nous privilégions aussi les goûters à base de pain et n'achetons pas de gâteaux emballés ou tout fait. Quand nous proposons du gâteau au goûter c'est que dans le cadre de notre projet cuisine, les enfants l'ont réalisé le matin pour avoir le plaisir de le manger pour le goûter, ou qu'il y a un goûter d'anniversaire.

Notre crèche met en place le tri sélectif des déchets. Un bac à compost est aussi installé pour permettre d'y déposer les épluchures ou autres déchets compatibles, puis nous utilisons le compost dans le cadre de notre projet jardinage avec les enfants. Ces petits gestes du quotidien favorisent par imitation une transmission aux enfants.

12.3.1. Réduire notre consommation de papier

Nous sommes engagés dans un plan de transformation digitale et un programme de dématérialisation pour réduire notre consommation de papier (inscriptions des familles, bulletins de paie, contrats...). Nous sensibilisons également nos équipes aux bonnes pratiques : réutiliser le papier comme brouillon, limiter l'impression des emails...

12.3.2. Supprimer le plastique

- Des barquettes de repas 100% recyclables, récupérées par le livreur Cuisine d'Uzel au rythme souhaité, une fois rincées en cuisine.
- Nous utilisons de la vaisselle en verre ou assiette céramique.

13. Les partenaires

13.1. Partenaires dans le cadre du projet éducatif

- La médiathèque par le biais d'une convention d'échange renouvelée chaque année :
 - Ouverture sur l'extérieur ;
 - Découverte de la médiathèque : situation géographique et fonctionnement ;
 - Découvrir le livre, lui donner une valeur ;
 - Empreint de livre pour la structure ;
 - Convention signée pour un échange chaque trimestre (venue d'une personne de la bibliothèque pour raconter des histoires à partir de livres ou raconte-tapis aux enfants de la crèche et nous emmenons les enfants 2 fois par an à la bibliothèque pour découvrir le lieu, pouvoir manipuler, écouter des lectures de livre dans un autre lieu.
 - Partenariat lors de la fête du livre.

- Associations locales et partenaires locaux :
 - La MJC, centre social est un partenaire important et proche. Elle propose chaque année des animations auxquelles les crèches sont conviées. Plusieurs membres de l'équipe y interviennent aussi ; Nathalie Mougin pour raconter une histoire lors du Noël des tout-petits, et Maeva Bresson pour y proposer un atelier. Dans son rôle de centre social, La MJC est vraiment motrice de rencontres et d'échanges entre les différents partenaires, ce qui est précieux pour une meilleure connaissance du territoire et de ce qui existe en termes d'action en direction des familles et des enfants.

 - Le RPE est aussi un partenaire clé. Dans son rôle de guichet unique nous travaillons ensemble pour permettre aux familles de trouver un mode de garde adapté. Le RPE réceptionne toutes les demandes de garde et participe aux commissions d'attribution de places en crèche. Le RPE propose aussi plusieurs animations au long de l'année auxquelles participe la crèche. C'est un échange riche. La crèche met aussi à disposition du matériel pour l'itinérance du RPE afin de proposer des activités variées aux assistantes maternelles qui s'y rendent et éviter le doublon en matière d'achat de matériel.

 - L'hôpital de Morteau dans le cadre de projet intergénérationnel. La crèche échange depuis plusieurs années avec le service EHPAD dans le cadre de notre projet intergénérationnel. Nous nous rendons à l'hôpital de Morteau le mardi matin toutes les 5 semaines environ à l'aide de poussettes doubles, malgré la montée immense pour s'y rendre...Nous y passons environ 1h15. Après un temps de présentation en chansons, les enfants et les anciens réalisent ensemble une activité manuelle ou culinaire ou motrice.

13.2. Partenaires financiers

- La CAF par le biais de la PSU qui permet une tarification en fonction des revenus des familles pour un accès au plus grand nombre.
- Commune de Morteau:
 - Financier complémentaire et propriétaire des locaux.
- Les familles

13.3. Partenaires internes

- Fédération ADMR :
 - Service Petite Enfance : accompagnement et soutien aux structures
 - Gestion administrative de la crèche (fonction support).
 - Mise à disposition de personnels lors de remplacements.
- Commission de parents :
 - Une commission de parents existe au sein de la crèche. Les parents qui le souhaitent peuvent y participer. Ils peuvent cocher une case sur la fiche d'inscription pour recevoir les convocations par mail. Une information est mise sur le panneau d'affichage pour avertir tout le monde.
Elle se réunit deux fois par an afin de présenter aux parents désirant s'investir dans cette commission, un bilan moral et financier, les statistiques de fréquentation et de pouvoir discuter autour de leur questionnement par rapport au fonctionnement... Cette commission permet de donner la parole aux parents afin qu'ils soient acteurs de ce qui se passe au sein de la crèche. Ils sont aussi appelés à intervenir lors de nos temps forts (fête de Noël, manifestation locale).

13.4. Partenaires médico-sociaux

- CMS, SESSAD, IME, CAMPS, CGI
 - Partenaires lors de synthèses d'enfants suivis qui fréquentent la structure et de familles aidées ;
 - Orientation de familles en difficultés.
- PMI : représenté par un médecin qui veille au respect des lois et des textes ;
- Médecin rattaché à la crèche (la maison médicale de Morteau prend tous nos appels concernant un questionnement sur la santé d'un enfant et intervient rapidement en cas de besoin.
- Référent santé de la structure ;
 - Validation des protocoles ;
 - Appel en cas de question de santé, d'urgence ;
 - Accompagnement des équipes ou des familles sur des actions ciblées comme la prévention solaire, l'importance du sommeil...
- Médecine du travail : visite médicale régulière du personnel et informations pratiques. Evaluation des bonnes conditions de travail.

13.5. Instances de contrôle

- Conseil Départemental par l'intermédiaire de la P.M.I : agrément de fonctionnement et contrôles.

13.6. Autres partenaires

- Cuisine d'Uzel ; qui fournit les repas. Les cuisines d'Uzel emploient des adultes en situation de handicap. En fonctionnant avec eux c'est favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap dans un secteur proche.
- Différents établissements nous confiant des stagiaires.
- Autres partenaires suivant les projets mis en place, comme le primeur dans le cadre de la semaine du goût...

14. Crèche AVIP

La crèche est labélisée crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) et a signé une convention avec la CAF. A ce titre elle a pour mission d'accompagner les parents en réinsertion professionnelle dans leur retour à l'emploi en leur proposant un mode de garde. Jusqu'à 4 places sont réservées à cet accompagnement et un partenariat est mis en place avec pôle emploi ou encore la mission locale. Ces places s'étendent aussi aux besoins liés à l'entrée en formation. Pôle emploi ou la mission locale oriente les familles répondant à ces critères vers nous et nous mettons en place un accueil qui peut aller de quelques semaines à de l'accueil régulier long.

14.1. Une nécessaire évaluation

Quoi ?	Par qui ?	Comment ?	Quand ?
<p>Le projet social :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Questionner les données socio-économiques ○ Etat des lieux des services petite enfance et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> ○ La direction ○ La direction 	<ul style="list-style-type: none"> ○ En reprenant les données disponibles rendant compte des besoins sur le territoire. ○ Recherche des structures existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 2026 ○ A la remise en question du projet social (2026)
Projet éducatif	<ul style="list-style-type: none"> ○ En équipe 	<ul style="list-style-type: none"> ○ En questionnant et en réajustant notre pratique 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aux réunions d'équipe pour une réévaluation au mois de septembre.
Règlement intérieur	<ul style="list-style-type: none"> ○ La direction avec aval de la commission petite enfance 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Relecture pour vérifier sa cohérence. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Chaque début d'année et au besoin
Fiches de poste	<ul style="list-style-type: none"> - La direction 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail avec la Fédération ADMR 	<ul style="list-style-type: none"> - Lors de l'évolution des postes et texte de loi.
Fonctionnement pratique de la structure (horaires...)	<ul style="list-style-type: none"> - La direction 	<ul style="list-style-type: none"> - Questionnaire de satisfaction. 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 fois par an

